



### DETAILS

Incoterms	Coût	Risque	Description
<b>EXW</b> Ex Works A l'Usine	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur a la responsabilité de mettre les marchandises à disposition de l'acheteur dans ses locaux. L'acheteur assume tous les risques de ce point jusqu'à la destination.
<b>FCA</b> Free Carrier Franco Transporteur	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur a la responsabilité de délivrer les marchandises au premier transporteur, choisi par l'acheteur. Le risque est transféré à l'acheteur après le chargement des marchandises.
<b>FAS</b> Free Along Ship Franco le Long du Navire	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur a la responsabilité de délivrer les marchandises sur le quai, le long du navire. A partir de ce point, le risque est transféré à l'acheteur.
<b>FOB</b> Free on Board Franco à Bord	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur a la responsabilité de délivrer les marchandises à bord du navire désigné par l'acheteur, au port d'expédition convenu. Le risque est transféré à l'acheteur une fois que les marchandises sont chargées sur le navire.
<b>CFR</b> Cost and Freight Coût et Fret	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur prend en charge les frais de transport jusqu'au port de destination convenu. Le risque est transféré à l'acheteur une fois que les marchandises sont chargées sur le navire.
<b>CIF</b> Cost, Insurance and Freight Coût, Assurance et Fret	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur prend en charge les frais d'assurance et de transport jusqu'au port de destination convenu. Le risque est transféré à l'acheteur une fois que les marchandises sont chargées sur le navire.
<b>CPT</b> Carriage Paid To Port Payé Jusqu'à	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur a la responsabilité de délivrer les marchandises au transporteur au lieu convenu, et paie les frais de transport jusqu'à la destination convenue. Le risque est transféré à l'acheteur au point de livraison au transporteur. Les frais de transport jusqu'à la destination convenue sont à la charge du vendeur.
<b>CIP</b> Carriage and Insurance paid to Port Payé, Assurance Comprise Jusqu'à	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur délivre les marchandises au transporteur au lieu convenu, et paie les frais de transport et d'assurance jusqu'à la destination convenue. Le risque est transféré à l'acheteur au point de livraison au transporteur. Les frais de transport et d'assurance jusqu'à la destination convenue sont à la charge du vendeur.
<b>DAT</b> Delivered at Terminal Rendu au Terminal	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur délivre les marchandises déchargées, au lieu spécifique dans le terminal convenu. Le risque est transféré à l'acheteur une fois que les marchandises sont déchargées.
<b>DAP</b> Delivered at Place Rendu au Lieu de Destination	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur délivre les marchandises et les met à la disposition de l'acheteur sur le moyen de transport arrivé au lieu convenu. Le vendeur a la responsabilité du risque jusqu'à ce que les marchandises soient prêtes à être déchargées du moyen de transport, au point de destination convenu.
<b>DDP</b> Delivered Duty Paid Rendu Droits Acquittés	Bar chart showing cost split from Seller to Buyer.	Bar chart showing risk split from Seller to Buyer.	Le vendeur a la responsabilité du transport des marchandises jusqu'à la destination, droits et taxes payés. Le vendeur met les marchandises à la disposition de l'acheteur. Le risque est transféré une fois que l'acheteur a accès aux marchandises, à la destination convenue.